
COMMUNE DE PAULHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET A L'ELABORATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE PAULHAN – HERAULT

Par arrêté en date du 08/07/2024 Monsieur Claude VALERO, Maire de la commune de PAULHAN, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune PAULHAN et l'élaboration du périmètre délimité des abords des monuments historiques.

A cet effet, Monsieur Hervé SEELEUTHNER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E24000072/34 du Tribunal Administratif de MONTPELLIER, le 19 juin 2024.

L'enquête publique unique se déroulera pendant 33 jours consécutifs **du lundi 26 août 2024 au lundi 27 septembre 2024 inclus.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, comprenant l'évaluation environnementale, à la mairie de Paulhan **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00.** ; et sur le site internet de la mairie: <https://www.paulhan.fr> , rubrique : Urbanisme/Enquête Publique PLU à consulter.

Le public pourra faire part de ses observations, propositions et contre-propositions :

- **Par courrier**, adressé au siège de l'enquête publique à : Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de PAULHAN – 19 cours national – 34230 PAULHAN,
- **Sur le registre en version papier**, tenu en mairie de PAULHAN, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- **Par voie électronique**, à l'adresse mail enquetepubliqueplu@paulhan.fr

La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire, 19 Cours National 34230 PAULHAN.

Toute personne peut obtenir communication du dossier et des observations du public sur sa demande et à ses frais en s'adressant à l'accueil de la mairie 19 cours National 34230 Paulhan.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanence) en mairie de PAULHAN les :

- **Lundi 26 août 2024, de 14h à 17h**
- **Mercredi 4 septembre 2024, de 9h à 12h,**
- **Mardi 17 septembre 2024, de 9h à 12h,**
- **Vendredi 27 septembre 2024, de 14h à 17h.**

En dehors des permanences, toute personne pourra obtenir un rendez-vous avec le Commissaire Enquêteur sur demande justifiée.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions sont tenus à la disposition du public en Maire de Paulhan et sur le site internet de la commune <https://www.paulhan.fr>

A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la révision générale du PLU et l'élaboration du périmètre délimité des abords des monuments historiques. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ce projet en vue de son approbation.